



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale des
Territoires

Mesures de restriction d'eau à respecter dans la Métropole de Lyon, l'est lyonnais et le département du Rhône **hors axe Saône**



VIGILANCE SÉCHERESSE



Éviter
de laisser couler l'eau



Prendre
des douches courtes de
4 à 5 minutes plutôt que
des bains



Limiter
les arrosages des jardins



Utiliser les appareils de
lavages à plein



Installer des équipement
économes en eau



Identifier et réparer les
fuites



Vigieau

Flashez le QR code pour connaître en
temps réel les mesures prises pour votre
commune sur www.vigieau.gouv.fr





PRÉFET
DU RHÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale des
Territoires

Mesures de restriction d'eau à respecter dans la Métropole de Lyon, l'est lyonnais et le département du Rhône hors axe Saône



ALERTE SÉCHERESSE



INTERDICTION

de prélever dans les cours
d'eau et nappes
d'accompagnement (retrait ou
obturation de tout dispositif)*



INTERDICTION

d'arroser les espaces verts entre **10h
et 18h**, et entre **12h et 18h** pour les
arbres de moins de 3 ans.
Le goutte-à-goutte pour les plantes en
pots et le pied à pied en plein terre
reste autorisé sans restriction d'horaire.



INTERDICTION

d'arroser les espaces sportifs
public ou privés, naturels ou
artificiels de **10h à 18h***



INTERDICTION

de remplir les piscines/structures
gonflables privées de plus de 1m³ sauf
pour compléments et sauf pour les
nouvelles constructions (uniquement
chantier débuté avant l'alerte)



INTERDICTION

de laver les véhicules hors
station professionnelle*



INTERDICTION

d'arroser les potagers domestiques de
10h à 18h (rappel : usage non autorisé
avec eau des cours d'eau et des puits
dans les nappes d'accompagnement)



INTERDICTION

de laver les voiries ou les voies privées
sauf impératif sanitaire ou de sécurité
et sauf usage des balayeuses et
matériel haute-pression



INTERDICTION

de laver les façades, toitures
sauf exceptions*



INTERDICTION

de faire fonctionner les
fontaines/brumisateurs à circuit
ouvert sauf canicule niveau 3*

* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et non domestiques sur le site internet des services de l'État dans le Rhône : <https://www.rhone.gouv.fr> rubrique Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Sécheresse



VigiEau

Flashez le QR code pour connaître en
temps réel les mesures prises pour votre
commune sur www.vigieau.gouv.fr





**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale des
Territoires

Mesures de restriction d'eau à respecter dans la Métropole de Lyon, l'est lyonnais et le département du Rhône **hors axe Saône**



ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE



INTERDICTION

de prélever dans les cours
d'eau et nappes
d'accompagnement (retrait ou
obturation de tout dispositif)*



INTERDICTION

d'arroser les espaces verts,
sauf entre **12h et 18h** pour les
arbres de moins de 3 ans.
Le goutte-à-goutte pour les plantes
en pots et le pied à pied en plein
terre est interdit entre **10h et 18h**.



INTERDICTION

d'arroser les espaces sportifs
publics ou privés, naturels ou
artificiels sauf les nuits du lundi,
mercredi, vendredi et samedi de
18h à 10h le lendemain



INTERDICTION

de remplir les piscines/structures
gonflables privées de plus de 1m3
sauf pour compléments et sauf
pour les nouvelles constructions
(uniquement chantier débuté
avant l'alerte)



INTERDICTION

de laver les véhicules sauf en
station professionnelle ET
uniquement avec les 4^{er}
programmes ECO ou du matériel «
haute pression »*. Le recyclage
d'eau à 70% est dérogatoire.



INTERDICTION

d'arroser les potagers domestiques
de **9h à 20h** (rappel, usage non
autorisé avec eau des cours d'eau et
des puits dans les nappes
d'accompagnement)



INTERDICTION

de laver les voiries ou les voies
privées sauf impératif sanitaire ou de
sécurité et sauf usage des balayeuses
et matériel haute-pression



INTERDICTION

de laver les façades, toitures
sauf exceptions*



INTERDICTION

de faire fonctionner les
fontaines/brumisateurs à circuit
ouvert sauf canicule niveau 3*

* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et non domestiques sur le site internet des services de l'État dans le Rhône : <https://www.rhone.gouv.fr> rubrique Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Sécheresse



VigiEau

**Flashez le QR code pour connaître en
temps réel les mesures prises pour votre
commune sur www.vigieau.gouv.fr**





**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale des
Territoires

Mesures de restriction d'eau à respecter dans la Métropole de Lyon, l'est lyonnais et le département du Rhône **hors axe Saône**



CRISE SÉCHERESSE



INTERDICTION

de prélever dans les cours
d'eau et nappes
d'accompagnement (retrait ou
obturation de tout dispositif)*



INTERDICTION

d'arroser les espaces verts
public ou privés*



INTERDICTION

d'arroser les espaces sportifs
publics ou privés, naturels ou
artificiels*



INTERDICTION

de remplir et remettre à
niveau les piscines et
structures gonflables privées
et interdiction de vidange
dans les cours d'eau



INTERDICTION

de laver les véhicules sauf
dans les stations disposant
d'un système équipé d'un
recyclage de 70 % minimum
d'eau*



INTERDICTION

d'arroser les potagers domestiques
de **9h à 20h** (rappel, possible
restriction sur l'eau potable et usage
non autorisé avec eau des cours d'eau
et des puits dans les nappes
d'accompagnement)



INTERDICTION

de laver les voiries ou les voies
privées sauf impératif sanitaire ou de
sécurité et sauf usage des balayeuses
et matériel haute-pression



INTERDICTION

de laver les façades, toitures
sauf exceptions*



INTERDICTION

de faire fonctionner les
fontaines/brumisateurs à
circuit ouvert sauf canicule
niveau 3*

* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et non domestiques sur le site internet des services de l'État dans le Rhône : <https://www.rhone.gouv.fr> rubrique Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Sécheresse



Vigieau

**Flashez le QR code pour connaître en
temps réel les mesures prises pour votre
commune sur www.vigieau.gouv.fr**

